

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRUINES

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian POUGET, Maire.

Présents : CARLES Christian, FÉRAL Joffrey, FERRIERES Laurent, FOULCHÉ Corinne, JUPIN Laurent, LESIEUR Cécile, MERLET Claude, POUGET Christian, VIELLE Sylvie.

Absents : LUCENA Benvinda, LOISEL François.

Monsieur MERLET Claude à été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 11/06/2025. Date de l'affichage : 11/06/2025.

Délibération 2025 – 013

Objet de la délibération : Assujettissement des logements vacants a la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Charge le Maire / le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

26 JUIN 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire Christian POUGET.

et publication ou notification du :
Le Maire,
Christian POUGET.

26 JUIN 2025

